

Voici un résumé des éléments clés et recommandations à ne pas manquer qui ressortent de différents documents de référence (SP, CNESST, MFA et INSPQ), et ce, pour l'ensemble des services de garde éducatifs incluant RSGE.

Veillez prendre note que la situation de la COVID-19 évolue rapidement et qu'il est possible que les recommandations dans le présent document évoluent selon les mesures et les consignes gouvernementales mises en place. De plus, chaque direction régionale de Santé publique peut avoir des mesures différentes en lien avec la situation sur son territoire.

LIENS VERS LES CONSIGNES ET INFORMATIONS – allez les consulter régulièrement

- COVID gouvernement - [Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19](#)
- MFA - [Bulletin du 12 mai – partenaires SGEE](#)
- CNESST - [Ajustements des mesures sanitaires en milieu de travail \(hors milieu de soins\)](#)
- CNESST - [Guide de normes sanitaires en milieu de travail - COVID-19](#)

Les symptômes de la COVID

- **Obligatoire : on continue à surveiller les symptômes** - si une personne a des [symptômes de la COVID-19](#), elle doit isoler immédiatement et faire un [test rapide](#).
- Utilisez [l'Outil d'autoévaluation COVID-19](#)

Exclusion des personnes symptomatiques et des cas positifs des lieux de travail et du service de garde

- **Obligatoire** de respecter les consignes d'isolement - [Quand faut-il s'isoler](#)
- **Exclusion des personnes symptomatiques** - [Respectez les consignes d'isolement](#)
- **CNESST :**
 - **Interdire l'accès des personnes symptomatiques au milieu de travail**
 - **Identifier les personnes symptomatiques avant l'entrée sur les lieux de travail**
 - Le triage à l'accueil demeure une obligation de la CNESST et surtout la mesure préventive par excellence
 - Voir les [mesures particulières](#) à mettre en place au travail
 - [Aide-mémoire - Exclusion des lieux de travail \(isolement des travailleurs\)](#)
 - [Aide-mémoire - Liste de vérifications quotidiennes](#)
 - [Aide-mémoire - Mesures mises en place par l'employeur](#)
 - [Aide-mémoire pour apprendre à vivre avec le virus](#)

Accès aux services de garde

Les [services de garde](#) peuvent refuser l'accès à un enfant pour une des raisons suivantes :

- L'enfant présente des [symptômes de la COVID-19](#), avant ou à son arrivée au service de garde
- L'enfant devrait être en isolement préventif conformément aux [consignes d'isolement en vigueur](#)
- L'enfant est atteint de la COVID-19
- L'enfant est en [quarantaine](#) après être revenu au Canada

Mesures sanitaires

- On maintient nos bonnes habitudes - [Consignes sanitaires de base](#)
 - **De pratiquer** l'hygiène des mains
 - **De respecter** l'étiquette respiratoire
- CNESST - on maintient les mesures sanitaires de base
 - [Aide-mémoire - Hygiène et étiquette respiratoire](#)

Port du masque

- **Non** obligatoire, MAIS respect du choix du personnel de porter ou non le masque
- **Obligatoire** pour les personnes visées par les consignes de la Santé publique (voir toutes les situations pour lesquelles le port du masque est obligatoire dans [Consignes d'isolement](#))
- Fortement **recommandé** si transmission active dans le milieu (ex. plusieurs cas)
- CNESST – « Le port du masque de qualité n'est plus exigé, mais il demeure recommandé notamment pour les tâches rapprochées, lors de rassemblements de travailleurs dans un espace restreint. » Un employeur peut tout de même établir les règles sanitaires, dont le port du masque, en fonction de son milieu et des risques

Distanciation physique

- **Non obligatoire** pour tous les membres du personnel
- **Recommandé** lorsque possible (ex. salle des repas)
- CNESST - « Abandon de l'obligation de distanciation physique, cependant les mesures de distanciation (distanciation physique, barrières physiques ou port du masque de qualité) demeurent des pratiques recommandées. »

Les groupes-bulles

- **Recommandé (mais pas d'obligation)** :
 - **De respecter** les groupes-bulles constitués, enfants et éducatrices, y compris à l'accueil et au départ

Les parents dans le service de garde

Recommandé de :

- **Limiter** le nombre de parents/fratrie à l'intérieur en même temps en fonction de l'espace physique disponible
- **Maintenir** une distanciation d'au moins 1m des autres adultes et enfants
- **Limiter** à 10 minutes leur temps de présence dans les vestiaires

Voir les recommandations pour l'accès des parents et autres adultes au service de garde sur la page [Services de garde éducative à l'enfance dans le contexte de la COVID-19](#)

Nettoyage et désinfection

Recommandé pour les jouets, les surfaces fréquemment touchées, les locaux partagés par les membres du personnel et les enfants (au moins 1 fois par jour ou davantage au besoin).

[Aide-mémoire : Nettoyage et désinfection dans un milieu de garde \(gouv.qc.ca\).](#)

Ventilation

Recommandé pour le maintien d'une bonne ventilation des locaux :

- Ouverture des fenêtres au moins 2 fois par jour pendant au moins 15 minutes (s'il n'y a pas de système d'aération mécanique intégré) voir document de [l'INSPQ](#).
- Favoriser les activités extérieures

Risques psychosociaux

L'INSPQ maintient ses mesures préventives en matière de santé psychologique de son personnel. Pour consulter la fiche de l'INSPQ, [cliquez ici](#).

CNESST - [Aide-mémoire - Risques psychosociaux liés au travail](#)

Précision pour les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial

Si une personne responsable d'un service de garde en milieu familial (RSGE) présente des symptômes de la COVID-19, la RSGE ne peut pas recevoir des enfants chez elle pendant la durée de son isolement. Si c'est une personne au domicile de la RSGE qui présente des symptômes de la COVID-19, la RSGE peut recevoir des enfants, à condition que la partie privée du domicile de la RSGE soit bien séparée du service de garde et que la RSGE ne soit pas en isolement elle-même.

Voir les [Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19](#)

Télétravail

CNESST : selon les modalités de l'employeur

Test PCR

Le personnel des services de garde est priorisé pour l'accès aux tests PCR - [Personnes prioritaires](#)